



**La finition des bovins  
un atout pour la filière régionale**

ÉLEVEUR DE BOVINS, VOUS SOUHAITEZ  
DÉVELOPPER L'ENGRAISSEMENT OU  
CRÉER UN ATELIER D'ENGRAISSEMENT ?

# LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ S'ENGAGE POUR LA FILIÈRE BOVINE. JUSQU'À 4 000 € PAR AN POUR INITIER UNE DÉMARCHE D'ENGRAISSEMENT !

La Région avec ses partenaires met en place un dispositif d'aide directe pour développer l'engraissement. Cette aide est doublée d'un conseil et un accompagnement à l'engraissement.

**Les conditions** sont un minimum de 10 animaux supplémentaires et la signature d'un contrat respectant Egalim.

**Bonification** pour les bénéficiaires de la DJA.

Programme d'aide sur 3 ans de 2025 à 2027.

Vous pouvez **contacter vos structures d'accompagnement** pour vous aider à rassembler les pièces de dépôt :

- FEDER ELEVAGE
- Franche-Comté Élevage
- SICAREV COOP
- les Chambres d'agriculture départementales
- ELVEA, etc.

Les dossiers de demande sont à envoyer

à la Région Bourgogne-Franche-Comté à l'adresse :

**[engraissement@bourgognefranchecomte.fr](mailto:engraissement@bourgognefranchecomte.fr)**



Les modalités sont à retrouver sur le site de la Région  
<http://bourgognefranchecomte.fr/index.php/node/3948>



L'ensemble des signataires du plan viande bovine

